

Commune de Nouan-le-Fuzelier.

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Note brève et synthétique Compte Administratif 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le service eau-assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Ses écritures comptables sont retracées au sein d'un budget annexe regroupant l'activité eau potable et l'activité assainissement en deux services distincts ; les dépenses et les recettes y sont identifiées par activité.

Contexte local

La commune a engagé en 2017 une étude de connaissance et de gestion patrimoniale de son réseau d'eau potable dont les conclusions ont été transmises dans le courant de l'année 2020. Des compteurs de sectorisation ont été implantés sur le réseau communal pour une meilleure gestion du réseau. La réhabilitation des réseaux d'eaux usées, par chemisage ou remplacement, s'est terminé au cours de l'année 2019.

Le conseil municipal a délibéré le 11 décembre 2018 pour s'opposer au transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020, ce transfert de compétence est par conséquent reporté en 2026.

Section de fonctionnement/ d'exploitation

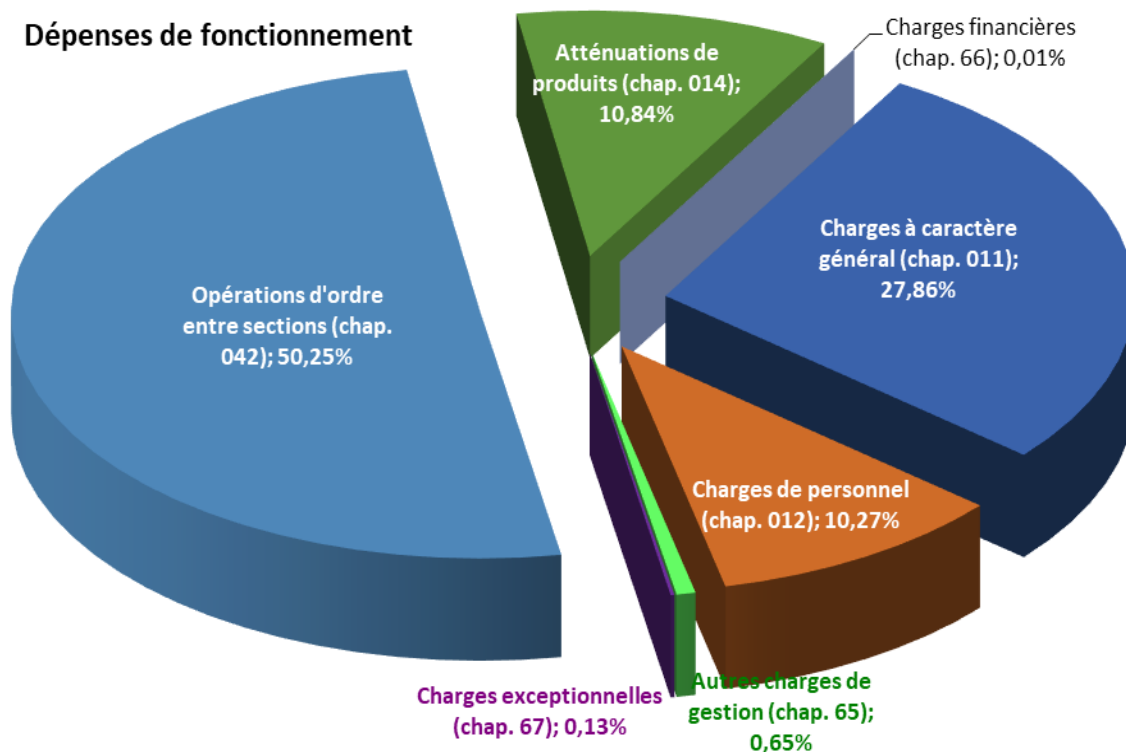
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 281 645,18 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,71% par rapport à 2019, après une baisse de 12,33 % entre 2018 et 2019. L'explication de cette augmentation réside essentiellement dans la notable augmentation de 22,98 % des « charges à caractère général » (chapitre 011), principalement en raison de l'opération de remplacement de la pompe du forage au château d'eau, à la suite de la panne du dispositif en place, dont le coût s'est élevé à un montant total de 19 037 €. Par ailleurs, ce chapitre regroupe les frais d'analyse d'eau potable et d'eaux usées (- 21,04%), les charges d'électricité (+ 19,86%), les frais téléphoniques de télésurveillance (- 7,89 %). La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a légèrement diminuée et représente en 2020 la somme de 4 967 € (- 5,73 %). Les frais cumulé d'entretien et de maintenance, également rattachés à ce même chapitre, ont connu une forte hausse de 185,39 % passant de 11 630,56 € à 33 192,22 €, essentiellement en raison des frais engendrés par l'opération de changement de la pompe du forage. Si l'on retirait les frais générés par cette seule opération l'augmentation des frais d'entretien et de maintenance ne serait plus que de 21,71 %, représentant un total de 14 155,22 €, repassant ainsi aux alentours de leur niveau de 2017 (14 348 €).

- les dotations aux amortissements (chap.042) représentent plus de 50% des dépenses de fonctionnement de 2020 et s'élèvent à 141 515,01 €. Obligatoires, elles permettent de créer une recette en section d'investissement (chap. 040) et ainsi, le remplacement des réseaux, ouvrages et équipements affectés au service.
- le remboursement au budget communal de la mise à disposition de son personnel au bénéfice du service eau/assainissement est retracé au chapitre 012 « charges de personnel » pour 28 921,64 € (+ 11,53% par rapport à 2019).
- au titre des autres charges de gestion (chap.65) figurent notamment les dettes des abonnés devenues irrécouvrables et que la commune doit, sur demande du comptable public, abandonner. Sur l'exercice 2020, les créances abandonnées ont diminuées de 80,02 % et totalisent 554,40 €.

Ce chapitre retrace également la dépense relative à l'assistance technique apportée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour la surveillance de la lagune (1 287,50 €).

- les charges exceptionnelles (chap.67) ont permis de constater des annulations totales ou partielles sur factures émises sur les exercices antérieurs, annulations rendues nécessaires en raison d'erreur sur relevé d'index, de changement de propriétaire, d'écèlement de facture effectuée après justification de réparation de la fuite chez l'abonné... Elles s'élèvent à 364,52 €, soit 14,16 % de moins qu'en 2018.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 267 615,41 € (hors report de 2019 de 203 255,50 €)

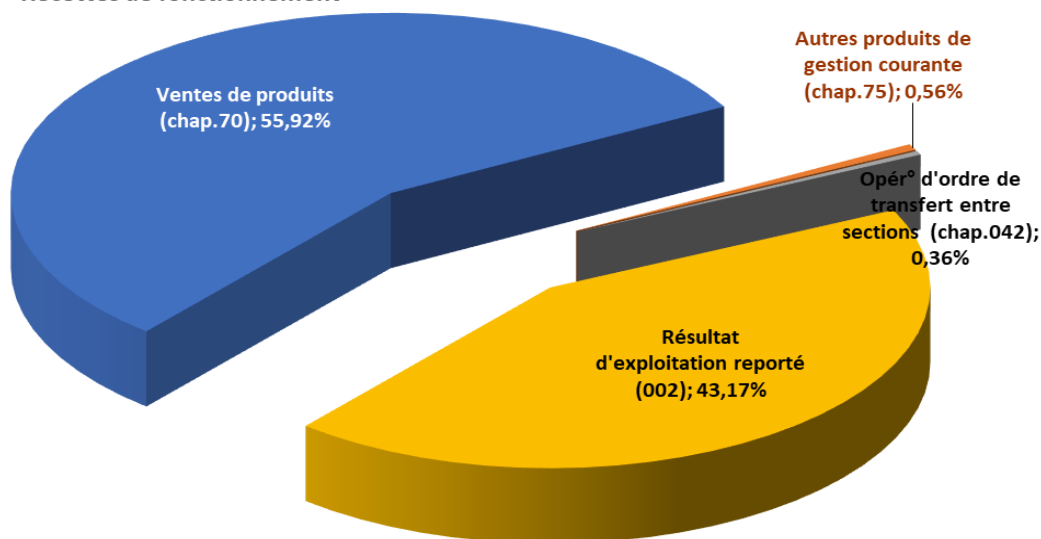
Les recettes de fonctionnement de l'exercice ont légèrement augmenté de 0,92 % par rapport à 2019. Les ventes de produits (chapitre 70), représentent 98,40 % des recettes de la section de fonctionnement (55,92% si l'on inclut le résultat d'exploitation de 2019 reporté).

- dont 83,33 % (47,36 % si l'on inclut le report du résultat d'exploitation 2019) constitués par le produit de la vente d'eau potable, de la location des compteurs et de la redevance assainissement (223 003,64 €)
- dont 15,07 % (8,56 %) si l'on inclut le report du résultat d'exploitation 2019) constitués par les redevances de pollution et de modernisation (40 318,64 €).

Le chapitre 042 constitué de l'amortissement des subventions obtenues pour 1 678,63 €, et le chapitre 75 constitué des autres produits de gestion courante pour 2 614,50 €, complètent les recettes de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2019 et reporté sur 2020, d'un montant de 203 255,50 €, complète ces recettes permettant de dégager ainsi, **fin 2020, un excédent de fonctionnement de 189 25,73 €.**

Recettes de fonctionnement



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 218 455,97 € (dont 96 767,26 € constitués par le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement reporté, soit total des dépenses d'investissement de 121 688,71 € hors report du déficit d'investissement 2019)

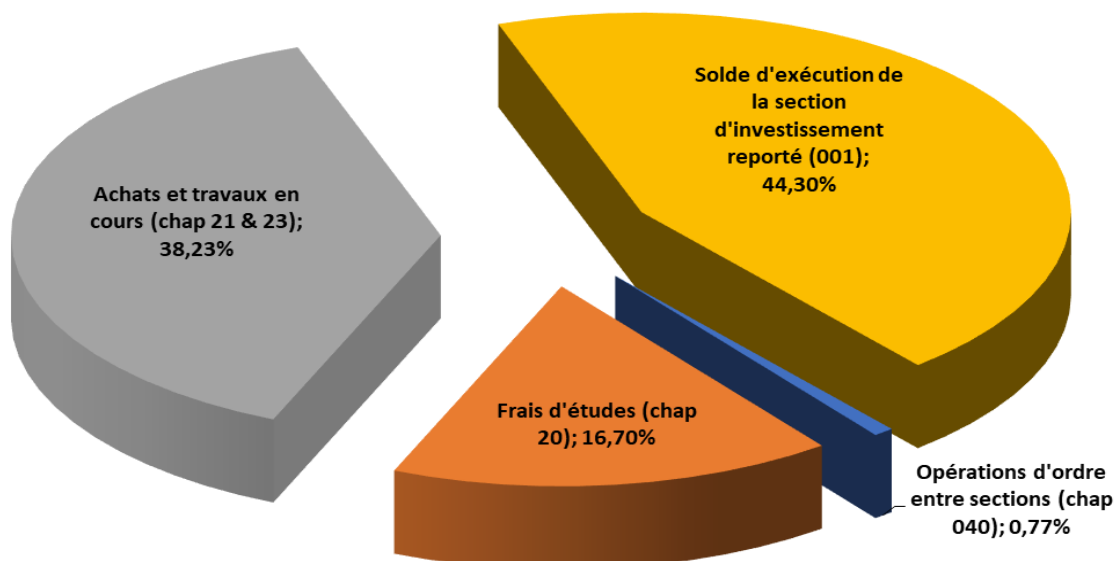
Les travaux constituent 44,30 % des dépenses d'investissement de l'exercice, soit 83 521,78 € :

Aux chapitres 21 et 23 :

- 10 388,38 € pour le renouvellement des regards de comptage et les compteurs au village de vacance de Courcimont et au camping,
- 67 359 € pour les travaux sur le réseau AEP dans le cadre des travaux d'aménagement des rues de Bel-Air et des Cointries,
- 1 237,20 € pour un branchement au réseau d'Eaux Usées effectué rue des Cointries,
- 4 537,20 € pour la première phase d'étude de la Maîtrise d'œuvre relative à la création d'un bassin de décantation en amont de la lagune, projet finalement abandonné à la suite des conclusions apportées.

L'amortissement de subventions obtenues (chapitre 040) s'est élevé à 1 678,63 €.

Dépenses d'investissement

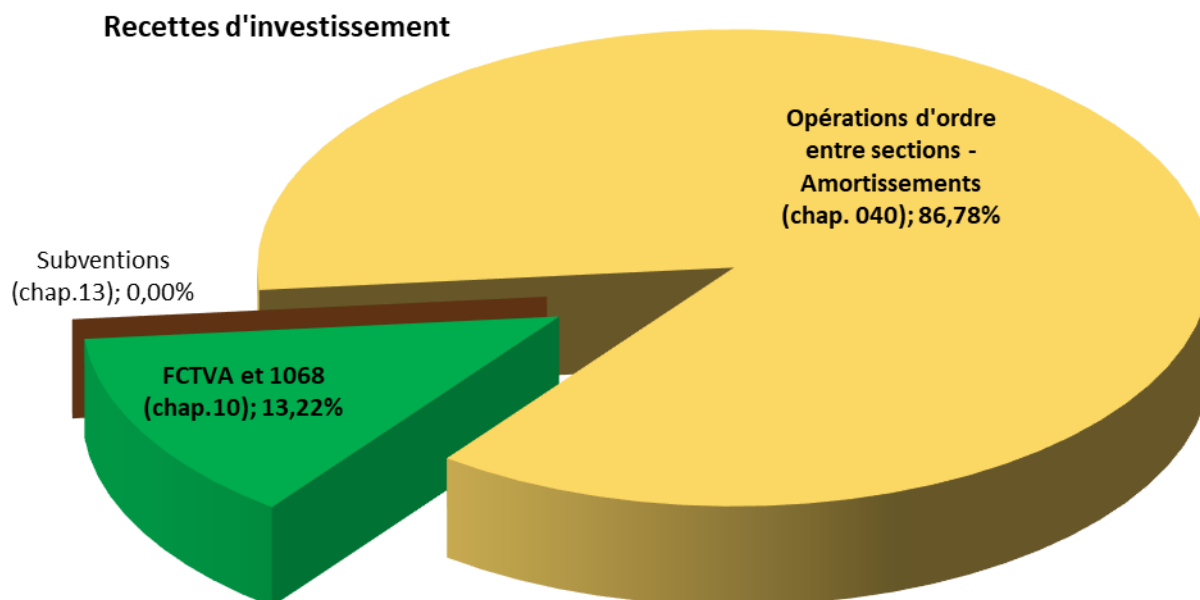


RECETTES D'INVESTISSEMENT : 163 075,01 €

Les recettes d'investissement ont diminué de 9,86 %.

Aucune subvention n'a été perçue en 2020.

L'amortissement des biens (chap. 040) a été constaté pour 141 515,01 €. Aucune avance sur marché n'a été récupérée (chap. 23). L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10), complète les recettes de cette section pour 21 560 €.



En partie en raison du déficit d'investissement 2019 de 96 767,26 € reporté sur 2020, le résultat de la section d'investissement fin 2020 reste déficitaire de 55 380,96 €.

En revanche, compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser 2020¹ de 283 259,43 €, il n'est finalement pas obligatoire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 189 225,73 € pour couvrir de besoin de financement. Toutefois, il est fait le choix d'affecter au compte 1068 la somme de 19 980 € en 2021.

Les principaux travaux à venir sont importants :

- Rénovation des réseaux rue du Viénin et de la Chaussée,
- Remplacement de la conduite AEP de la rue du Château,
- Opération de renouvellement des regards de comptage et les compteurs à la MARPA et sur l'ensemble du site Grand Vision,
- Conduite du Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées, avec objectif essentiel de permettre la détermination de la filière d'Assainissement collectif la plus adaptée et à privilégier.

La création d'un bassin de décantation en amont des lagunes a été abandonné car cette solution ne permettait finalement pas de répondre à la problématique d'optimisation de la filière d'Assainissement collectif de la commune.

¹ dépenses engagées mais non payées